

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV

1. Identification

Nom du produit : Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV
Synonymes : Aucun
Utilisation recommandée : Aide à la filtration, absorbant, matériau de remplissage, isolant thermique
Restrictions concernant l'utilisation : Aucune connue
Fournisseur : Agrilectric Research Company
3063 Hwy 397
Lake Charles, LA. 70615
Téléphone : (337) 430-0006
Urgence : Numéro de téléphone d'urgence (337) 430-0006

2. Identification des dangers

DANGER !

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Peut provoquer des lésions pulmonaires lors d'une inhalation prolongée ou répétée.

Classification SGH :

Santé	Environnement	Physique
Cancérogénicité, catégorie 1 Toxicité chronique spécifique pour certains organes cibles (STOT) (inhalation), catégorie 2	Non classé	Non classé

Étiquetage SGH :



Symboles :

Mention d'avertissement - DANGER

Mentions de danger

Peut provoquer le cancer par inhalation.
Peut provoquer des lésions pulmonaires lors d'une inhalation prolongée ou répétée.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières. Porter un équipement de protection respiratoire.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Se laver soigneusement après manipulation.

3. Composition / Information sur les composants

Substance	N° CAS	N° EINECS	% en poids
Silice cristalline (Cristobalite)	14464-46-1	238-455-4	< 1

Voir la section 8 pour les limites d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV

4. Mesures de premiers secours

Inhalation : EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle respire confortablement. Consulter un médecin en cas d'exposition, d'inquiétudes ou de malaise.

Contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes / effets, aigus et différés : Des expositions prolongées peuvent provoquer le cancer.

Soins médicaux immédiats et traitements particuliers, si nécessaire : Aucune information supplémentaire disponible

Note au médecin : Traiter les symptômes, voir Section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Le produit ne brûlera pas. Eau / mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction ABC ; un brouillard d'eau devrait être utilisé pour refroidir les contenants et les structures exposés au feu et pour protéger le personnel contre le feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à haute pression.

Dangers particuliers liés à l'exposition : Aucun connu

Produits de combustion : Le produit ne brûlera pas.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil de protection respiratoire autonome. Maintenir le personnel à l'écart et en amont des flammes. Refroidir les contenants en pulvérisant de l'eau. Ne pas inhaler les gaz de combustion.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles / Procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection approprié (voir section 8) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable. Empêcher l'entrée dans les égouts et le réseau d'eau publique.

Méthodes de nettoyage : Ne pas générer de poussière. Ramasser à la pelle dans un contenant approprié et recycler ou éliminer conformément aux réglementations en vigueur et aux caractéristiques du produit au moment de l'élimination (voir également la section 13).

7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Ne pas générer de poussière. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Éviter le contact répété ou prolongé avec la peau et de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Entreposage : Conserver sous clé dans le contenant d'origine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition : ACGIH : Silice cristalline : 0,025 mg / m³ (fraction alvéolaire). Poussières non classifiées autrement (PNOS) : 3 mg / m³ (total alvéolaire), 10 mg / m³ (inhalable). OSHA : Quartz cristallin : 0,05 mg / m³ (alvéolaire). Pour la cristobalite, utiliser la moitié de la valeur calculée pour le quartz.

Poussières nuisibles (Poussières non réglementée autrement / PNOR) : 5 mg / m³ (alvéolaire), 15 mg / m³ (total).

Canada : Ontario, Québec : 0,05 mg / m³ de cristobalite ; 1,0 mg / m³ de quartz (alvéolaire)

Canada : Alberta, Colombie-Britannique et Manitoba : 0,025 mg / m³ de cristobalite et de quartz (alvéolaire)

Contrôles techniques : Éviter les déversements et utiliser des contrôles techniques pour minimiser la poussière et limiter l'exposition à des valeurs inférieures aux limites applicables. Afficher des panneaux d'avertissement pour informer le personnel des zones potentiellement poussiéreuses. Maintenir les locaux propres et utiliser des appareils respiratoires approuvés si les employés sont exposés aux poussières.

Protection personnelle : Générale : Les normes d'hygiène générale sont appropriées lorsqu'elles sont suivies comme recommandées. Les précautions suivantes sont reconnues comme étant de bonnes pratiques courantes en matière d'hygiène professionnelle. Les conditions d'urgence peuvent nécessiter des précautions supplémentaires. Suivre les précautions énumérées et les recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux : Porter une protection pour les yeux et le visage. Prévoir des stations de lavage oculaires aux endroits où un contact avec les yeux peut survenir.

Protection de la peau : Minimiser le contact avec la peau. Une protection supplémentaire peut être nécessaire pour empêcher le contact avec la peau, y compris l'utilisation d'un tablier, d'un masque de protection, de bottes ou d'une protection complète du corps. Se laver soigneusement après la manipulation. Une douche de sécurité doit être située dans la zone de travail.

Protection respiratoire : Ne pas respirer les poussières. Une protection respiratoire approuvée par le NIOSH doit être portée si les limites d'exposition sont dépassées. Un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH est généralement acceptable pour des concentrations allant jusqu'à 10 fois la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP). Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air approuvé par le NIOSH pour les concentrations plus élevées, les concentrations inconnues et les atmosphères appauvries en oxygène. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Les contrôles techniques constituent le moyen privilégié de contrôler l'exposition aux produits chimiques. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire peut être nécessaire dans des situations exceptionnelles ou d'urgence. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA.

Protection thermique : Non requise normalement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Poudre noire grossière
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH :	6,5 à 9
Point de fusion :	1700 C (3000 F)
Point d'ébullition initial / plage :	N'est pas applicable
Point d'éclair :	Non inflammable
Taux d'évaporation :	N'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non inflammable
Pression de vapeur :	N'est pas applicable
Densité de vapeur :	N'est pas applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV

Densité relative :	1,8 à 2,2
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Solubilité dans les graisses / huiles :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol-eau) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	N'est pas applicable
Température de décomposition :	N'est pas applicable
Viscosité :	N'est pas applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique :	Le produit est stable à température et pression ambiantes.
Réactions dangereuses :	Ne se produiront pas.
Conditions à éviter :	Le produit est stable.
Éléments incompatibles :	Acide fluorhydrique (HF) et autres agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Le produit est stable.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Aucune donnée disponible
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Aucune donnée disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucune donnée disponible
Mutagenicité des cellules germinales :	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité :	Silice cristalline sous forme de poussière alvéolaire : ACGIH : Groupe A2, cancérogène suspecté chez l'homme ; Programme toxicologique national (NTP) : Cancérogène connu chez l'homme ; Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : Groupe 1, cancérogène pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction :	Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :	Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :	Silice cristalline : Fibrose pulmonaire, silicose
Risque d'aspiration :	Aucune donnée disponible
Autres informations :	Les voies d'exposition les plus probables sont l'inhalation, le contact avec la peau et les yeux. L'inhalation excessive de poussière de silice cristalline peut provoquer une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois mortelle, appelée silicose. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement, une respiration sifflante, une affection thoracique non spécifique et une fonction pulmonaire réduite. Le tabagisme aggrave cette maladie. Les personnes atteintes de silicose sont prédisposées à développer la tuberculose. Certaines données suggèrent que la respiration de silice cristalline est associée à une incidence accrue de maladies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV

graves telles que la sclérodémie et les maladies rénales.

12. Informations écologiques

Toxicité :	Aucune donnée disponible
Persistance et dégradabilité :	Aucune donnée disponible
Potentiel bioaccumulatif :	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible
Autres effets indésirables :	Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu / le contenant conformément à la réglementation en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport.
Risques pour l'environnement : N'est pas un polluant marin.

15. Informations réglementaires

Aucun composant n'est soumis au Protocole de Montréal, à la Convention de Stockholm ou à la Convention de Rotterdam.

Réglementation spécifique régionale

SARA Titre III :

L'article 302/304. Substances extrêmement dangereuses - Aucune.

L'article 311/312. (40CFR370) Catégories dangereuses : Dangers aigus, dangers chroniques

Article 313 : Contient les produits chimiques toxiques suivants en vertu de la loi SARA 313 : Aucun

Les composants suivants du produit sont cités dans les listes ci-dessous :

Désignation chimique	Numero CAS	Références dans les listes
Silice cristalline (Cristobalite)	14464-46-1	NJ MA, MI, PA

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) : Référencé.

Proposition 65 de la Californie : **⚠ ATTENTION** : Ce produit peut vous exposer à la silice cristalline (particules en suspension dans l'air sous forme alvéolaire), reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.p65warnings.ca.gov.

SIMDUT 2015 du Canada. Ce produit a été classé en fonction des critères de danger définis par la réglementation sur les produits dangereux (HPR) et la FDS contient toutes les informations requises par le HPR.

Étiquetage pour l'Union Européenne : Xn - R48/20 - S22 - S36/39 - S45.

16. Autres informations

Avis de non-responsabilité : Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes à la date de sa publication et sont fondées sur les données fournies par notre fournisseur. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour que la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination soient effectués en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de la qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en association avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV

Historique des révisions :

Date de préparation : 15 Août 2023

Remplace : 05 juin 2019

ID de la FDS : Agrilectric® MaxFlo, MaxSorb, RHA, MaxFlo® Grade IV